



Déclaration FSU à la FSSSCTD 59 du 20 octobre 2023.

Nous sommes réunis ce vendredi 20 octobre pour la première séance de la F3SCT 59 de l'année scolaire 2023-2024 dans un contexte dramatique et insoutenable. Vendredi 13 octobre à Arras, l'un des nôtres a été assassiné par un fanatique religieux. Tous les personnels sont depuis dévastés par cet attentat terroriste au sein d'un établissement scolaire, un attentat ouvertement dirigé contre l'École publique, laïque, contre ses personnels. Cela plonge nos professions dans un effroi incommensurable. Les équipes éducatives sont confrontées à d'innombrables problèmes à l'image des inégalités et des tensions qui montent dans la société. Les réponses éducatives exigent du temps et des moyens en personnels pour répondre aux besoins des élèves. L'idéal républicain de l'École publique et laïque -faire grandir et réussir tous les élèves ensemble quels qu'ils soient et où qu'ils soient-, ne peut reposer seulement sur des personnels toujours moins nombreux, toujours moins reconnus, toujours moins considérés. Pour nous, l'École de la République n'est pas qu'un idéal à convoquer ponctuellement car nous en incarnons quotidiennement les ambitions. Il faut des actes pour assurer la protection, le respect et la valorisation de nos personnes comme de nos métiers. Nous attendons donc de la part de l'État un soutien concret et complet. Il faut plus d'adultes formés et qualifiés dans les établissements, plus de personnels pérennes en vie et en santé scolaires, moins d'élèves par classe. Par ailleurs la situation actuelle de crise nécessite un renforcement du Pôle Violence Départemental. Depuis les attentats de 2015, les alertes RSST sur les problèmes d'intrusion, de signaux d'alerte défectueux, de portails constamment ouverts étaient nombreux. La dématérialisation du RSST vous permet aujourd'hui de mesurer une partie de l'ampleur des problèmes liés au bâti et à la sécurisation des espaces. Les personnels et leurs représentants syndicaux devront être associés au diagnostic. Les CHS doivent être toutes réunies en novembre pour le second degré. Pour le premier degré, nous exigeons une réunion spécifique dédiée sur le temps de travail. Pour cela, du temps doit être dégagé des 108 heures (sur le temps des animations pédagogiques ou des concertations). Nous sommes conscients que le risque zéro n'existe pas mais la sécurisation des lieux de travail doit être partout mise en œuvre pour minimiser les risques professionnels. Les réponses à cette préoccupation impérieuse ne peuvent en tout cas pas rester des seules responsabilités et initiatives des structures scolaires et des équipes qui doivent par ailleurs répondre à des injonctions contradictoires : contrôle des identités, contrôle visuel des sacs, limitation des attroupements aux abords des établissements... Les personnels de l'Éducation Nationale travaillent dans des locaux qui appartiennent aux collectivités territoriales. L'employeur ne peut se défaire de la responsabilité de ceux-ci. L'État doit soutenir les efforts demandés aux collectivités. Nous demandons une restitution précise des discussions engagées avec chacune des collectivités : avec le Conseil Départemental Nord et les communes malgré la multiplicité des interlocuteurs. Il s'agit également de ne pas oublier les agents du Département qui n'ont reçu aucune communication de la part du Conseil Départemental et n'ont pas été invités lundi matin au temps d'échange avec leurs collègues de 8h à 10h. Dans le premier degré, les directeurs et directrices d'écoles sont trop souvent laissés.es seuls.es face à la commune, qui est démunie faute de moyens pour faire face à ses obligations. Une autre dimension nous interroge et inquiète : la forte proportion de RPS ! Il est urgent que notre Département prenne en compte les observations dans le RSST et le DGI afin d'élaborer un PAP en lien direct avec les difficultés rencontrées sur le terrain par les personnels. La FSU continuera à s'investir pleinement dans cette démarche descendante en vue de l'élaboration d'un programme de prévention primaire réellement efficace.

La FSU tient à rappeler l'obligation de concertation avec les membres des F3SCT quand il y a une nouvelle organisation du travail (Code du Travail, art L4612 8 1 : "Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail [...]").

Elle exige des réponses aux problèmes sécuritaires concernant les établissements cités dans le droit d'alerte qu'elle vous a adressé.

Il y a donc urgence à agir, urgence à mettre en place des dispositifs de prévention et à pratiquer une autre politique pour l'Éducation nationale ! Urgence à se donner les moyens d'un service public d'éducation de qualité respectueux de ses agents. Ils pourront compter sur les représentants des personnels FSU qui s'engageront dans toutes les instances possibles pour l'amélioration de la sécurité, santé et des conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale du Nord et de l'ensemble du territoire.